Caen (14) : Un Sri-Lankais en attente du statut de réfugié, tient des propos à caractère sexuel à deux femmes et brise la vitre d'une voiture. Accompagné d'un interprète à son procès, il est condamné à 5 mois de prison avec sursis

13/07/2025 à 9h52



Le prévenu, âgé de 24 ans et de nationalité sri-lankaise, était présent à l'audience du tribunal judiciaire de Caen (Calvados), jeudi 10 juillet 2025, pour dégradation et refus de procéder à un test d'alcoolémie. Il était assisté d'un interprète.

« **Je lui demandais mon chemin, j'étais perdu. Il m'a attrapé la main et a voulu refermer la vitre dessus. C'est pour ça que j'ai fait ce geste pour me protéger** », a déclaré l'homme, arrivé en France depuis un an et demi et en attente d'une demande de statut de réfugié.

La version de la victime diffère : « **Il a parlé avec deux amies qui étaient dans ma voiture en termes sexuels, je leur ai dit d'aller rejoindre le vigile du Che car elles ont eu**

peur. Il a frappé dans ses mains pour montrer qu'il voulait se battre et il a mis le coup de pied dans la vitre ».

« **Pourquoi avoir refusé de souffler pour tester votre alcoolémie ?** » demande la présidente du tribunal judiciaire de Caen, jeudi 10 juillet 2025. « **J'avais pas la force, j'avais la tête qui tournait ,** reprend le prévenu. **J'avais trop bu, je demande pardon au tribunal .** »

Le procureur de la République a voulu donner un avertissement clair à l'homme qui a eu un comportement violent en requérant une peine de six mois d'emprisonnement avec sursis, avec interdiction de fréquenter les débits de boissons durant trois ans. Le tribunal a prononcé une peine de cinq mois de sursis sans l'interdiction.

Ouest-France